

Montréal, juin 2016

Chers parents,

À l'école Charles-Lemoyne, nous avons le souci de bien vous servir. Aussi, nous vous informons que vous avez accès à la *Politique relative aux contributions financières des parents ou usagers (P2006-2)* sur le site de la CSDM (www.csdm.qc.ca).

Soyez assurés que l'école tente de réduire les frais exigés des parents et s'en tient au matériel essentiel. D'une part, nous suggérons l'achat de quantités raisonnables de fournitures, tout en comptant sur votre collaboration si, en cours d'année, l'usage qu'en fait votre enfant exige l'achat de fournitures supplémentaires. D'autre part, nous vous encourageons à réutiliser le matériel scolaire de l'année précédente lorsqu'il est en bon état.

Voici deux listes des fournitures scolaires qui seront utilisées en cours d'année en **Classe de langage: Groupe 26**

1. Matériel acheté à l'école

Conformément à l'article 7 (2) de la Loi sur l'instruction publique (LIP), les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe font l'objet d'une contribution financière des parents.

Durant l'horaire d'été de la CSDM, du 28 juin 2016 au 23 août 2016 de 7h15 à 15h15, sauf les vendredis de 7h15 à 11h30, excluant les semaines du 25 juillet et du 1^{er} août, nous vous demandons de payer les éléments de la liste suivante :

QUANTITÉ	ARTICLES À PAYER À L'ÉCOLE Documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe.	FRAIS À PAYER
1	Cahier de mathématique	15,00
1	Cahier de français	15,00
1	Journal personnel maison	3,00
1	Agenda	10,00
4	Cahiers d'écriture Astuce interligné-pointillé	4,00
	Documents reproductibles	5,00
	TOTAL :	52,00\$

***Veuillez noter que la date limite de paiement est le 02 septembre 2016 et que vous devez avoir le montant exact.**

2. Matériel acheté à l'extérieur de l'école

Conformément à l'article 7 (3) de la LIP, les parents doivent faire l'acquisition des fournitures consommables, par exemple, crayons, règles, gommes à effacer, tubes de colle et autres objets de même nature.

Voici la liste du matériel que vous devez acheter. Notez que les marques proposées ne sont pas obligatoires; elles sont fournies à titre indicatif quant au rapport qualité-prix.

QUANTITÉ	ARTICLES PERSONNELS DE L'ÉLÈVE Le parent doit veiller à acquérir et à renouveler au besoin les fournitures suivantes.
1	Bâton de colle (de bonne qualité) 40 gr
3	Boîtes de papiers mouchoirs (kleenex)
1	Cartable à anneaux de 1½ pouce à couverture souple
1	Crayon à encre bleu
1	Crayon à encre rouge
24	Crayons à mine de bonne qualité (HB)
24	Crayons couleur en bois (déjà taillés) (boîte de 24)
8	Crayons feutres lavable (boîte de 8)
1	Duo-tang bleu
1	Duo-tang vert
1	Duo-tang orange
1	Duo-tang rouge
1	Duo-tang noir
4	Gommes à effacer blanches (de bonne qualité)
2	Grands étuis à crayons
1	Grand sac d'école
1	Papier collant de bonne qualité
1	Règle en plastique de 30 cm
1	Surligneur bleu
1	Surligneur rose
1	Taille crayon fermé avec réservoir
2	Brosses à dents et un capuchon protecteur
*	En septembre, montant à prévoir pour les Arts-plastiques
Costume d'éducation physique obligatoire : (souliers de course, culottes courtes, chandail à manches courtes).	
*Chaque article doit être identifié au nom de l'enfant.	

Nous vous souhaitons une très belle rentrée scolaire à tous. N'hésitez pas à prendre contact avec nous au besoin, nous nous ferons un plaisir de collaborer avec vous.

Céline Dodd
Direction adjointe